

**INSCRIPTION CYCLE URBANISME ILLE-ET-VILAINE  
(UN BULLETIN PAR PERSONNE)**

à retourner avant le **4 septembre 2026** par mail ou courrier à :  
ARIC - 13 place des marelles- BP 27305 - 35573 CHANTEPIE Cedex  
**e-mail : [a.lelay@aric.asso.fr](mailto:a.lelay@aric.asso.fr)**

COMMUNE / COMMUNAUTE de : ..... Code postal : .....  
NOM, Prénom : .....  
Fonction électorale : ..... Nombre de mandats : .....  
E-mail de l'élu (*recevra la convocation à cette adresse*) : .....  
Souhaitez-vous recevoir les informations de l'Aric par email : Oui  Non

**S'inscrit aux quatre journées de formation :**

Formation	Date	Lieu	Déjeuner (oui – non)
Journée 1 – S'initier à l'urbanisme	Samedi 12 septembre 2026	Maison des Associations - 7, Rue de Pontavice, 35133 SAINT-GERMAIN-EN-COGLÈS - Salle de réception.	
Journée 2 – Méthodes et outils pour mener son projet de bourg ou de ville	Samedi 17 octobre 2026		
Journée 3 – Concevez vos quartiers de demain	Samedi 14 novembre 2026		
Journée 4 – S'approprier des outils opérationnels d'aménagement	Samedi 12 décembre 2026		

L'ARIC se réserve le droit d'annuler la formation, si le nombre d'inscrits est insuffisant  
Une confirmation de la session sera envoyée 8 jours avant, au minimum, à l'adresse personnelle de l'élu.

Retrouvez les programmes détaillés de nos formations sur notre site internet <https://www.aric.asso.fr>

Comment estimez-vous votre niveau de connaissance pour chaque journée de formation ?

- |    |                                |                                 |                                |                                 |
|----|--------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| 1. | <input type="checkbox"/> Néant | <input type="checkbox"/> Faible | <input type="checkbox"/> Moyen | <input type="checkbox"/> Avancé |
| 2. | <input type="checkbox"/> Néant | <input type="checkbox"/> Faible | <input type="checkbox"/> Moyen | <input type="checkbox"/> Avancé |
| 3. | <input type="checkbox"/> Néant | <input type="checkbox"/> Faible | <input type="checkbox"/> Moyen | <input type="checkbox"/> Avancé |
| 4. | <input type="checkbox"/> Néant | <input type="checkbox"/> Faible | <input type="checkbox"/> Moyen | <input type="checkbox"/> Avancé |

Pour valider votre inscription, merci d'indiquer en quelques mots quelles sont **vos attentes et besoins** pour cette formation :

.....

.....

.....

.....

**Pour les tarifs et la signature obligatoire, voir au verso**



Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions, avez-vous besoin d'adaptations spécifiques liées à une situation de handicap :

Oui  Non

Si oui, l'Aric vous recontactera afin de préparer au mieux votre participation.

**Coût :**

Année	Prix des journées	Collectivités adhérentes		Collectivités non adhérentes	
2026	Participation d'un élu au cycle Urbanisme ou au cycle Finances	Toutes strates de collectivités	873 €**	Toutes strates de collectivités	1221 €**

\* ce tarif sera appliqué pour les communes et les EPCI cotisant à l'ARIC, suivant la grille des barèmes de l'année en cours.

\*\* plus supplément déjeuner boissons comprises : 20 €

**Inscription préalable obligatoire 10 jours avant la session et à faire valider par votre Mairie.**

En cas de désistement, vous avez jusqu'à **5 jours avant le jour de la formation** pour nous en informer par écrit à [a.lelay@aric.asso.fr](mailto:a.lelay@aric.asso.fr). Sans motif d'absence le coût de la formation sera facturé à la collectivité.

***Si la dépense est prise en charge par la commune ou la communauté de communes, signature du maire et cachet obligatoires.***

Les informations recueillies sur les formulaires sont enregistrées dans un fichier informatisé sous la responsabilité de Gaëlle Berthevas Présidente de l'Aric pour gérer les inscriptions aux formations et les services liés aux adhésions. *Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous au site internet de l'Aric : <https://www.aric.asso.fr/donnees-personnelles/>*